

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier, à 18 heures 30
d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni
sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice
Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 05/02/2026

ID : 059-265903864-20260126-CCASI20260102-DE

S²LO

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Sylvie TIRLOY, Coralie VICO,
Christine LAURENT, Véronique VERFAILLIE

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Rachid BECHKER, Grégory DEKONINCK, Vincent
FIORILE

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Johan GRUSON,

Etaient absentes :

Mesdames : Virginie OLIVIER, Corinne SCHERPEREEL

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

DOSSIER N° CCAS/I/2026/01/02

DOSSIER N° CCAS/I/2026/01/02

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE :

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale, informe ses collègues des aides attribuées par la Commission Permanente qui s'est réunie le vendredi 12 décembre 2025

• **Commission permanente du 12 décembre 2025**

DELIBERATION N° CCAS/I/2025/12/12

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, la Commission Permanente s'est réunie le 12 décembre 2025 et a étudié 07 dossiers et décidé d'attribuer :

- **90,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **510,56 Euros d'aide exceptionnelle (prise en charge énergie et assurance)**

La commission a décidé de rejeter un dossier et d'en ajourner un.

Etaient présents :

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT et Michèle GUILBERT

Monsieur : Jacques DEREMETZ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PREND ACTE.

Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an

ci-dessus (suivant signatures)



Le Vice-président,

Boumediene MIMOUN.